



Le Département des Alpes-Maritimes placé en

ALERTE SÉCHERESSE

**Des mesures de limitation
et de suspension des usages de l'eau
sont nécessaires.**

POUR LES PARTICULIERS

Adoptez des gestes simples pour réduire vos consommations :

- surveillance des fuites,
- équipements sanitaires économes en eau,
- la douche plutôt que le bain,
- fonctionnement des appareils de lavage à plein
- réutilisation de l'eau de pluie pour le jardinage

POUR LES PROFESSIONNELS

Veillez à une gestion efficace et durable de vos consommations :

- surveillance des fuites,
- étude des consommations
- installation de machines et d'outillages pour réduire les volumes consommés
- intégration de procédés économes en eau
- recyclage des eaux peu souillées